


Pour l'INRA, des alternatives au glyphosate existent

Plus de 9 100 tonnes de cet herbicide ont été consommées en France en 2016

 Sortir du glyphosate ? Des " alternatives " existent, même s'il reste des " impasses ". Ce ne sont pas les ONG environnementales qui le disent, mais l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) qui, saisi le 2 novembre, a remis le 1er décembre un rapport scientifique sur cette question aux ministres de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, de l'agriculture et de l'alimentation, Stéphane Travert, et de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal.

Cette contribution pèsera lourd dans le débat sur l'herbicide controversé, que l'Europe vient de réautoriser pour cinq ans, alors même que le Centre international de recherche sur le cancer l'a classé " cancérogène probable ".

L'INRA souligne l'ampleur du défi, en rappelant que plus de 9 100 tonnes de cette substance active ont été consommées en 2016 en France métropolitaine. Le glyphosate, surtout connu du grand public sous la marque Roundup – le produit phare de Monsanto –, entre en effet dans la composition de plusieurs centaines de désherbants. Avec la double caractéristique d'être un herbicide " total " (il détruit toute la flore adventice, c'est-à-dire les herbes et plantes indésirables) et " systémique " (il migre dans les tissus végétaux pour atteindre les systèmes racinaires).

C'est au regard de cette capacité à faire table rase du couvert végétal que l'institut jauge les solutions de remplacement possibles. Celles-ci, précise-t-il, " doivent permettre de maintenir une pression sur les adventices, assurer la destruction des couverts pour installer les cultures, pour entretenir vignes et vergers et faciliter la récolte dans des situations maîtrisées ". Le postulat est en outre que les agriculteurs devront " maintenir leur niveau de revenu et de rendement ".

" Culture sous mulchs vivants "

Compte tenu de ce cahier des charges, l'INRA, qui s'appuie sur les résultats du réseau Dephy Ecophyto (quelque 3 000 exploitations engagées dans une démarche de réduction de l'usage des pesticides), identifie " différentes alternatives techniques " qui, en cas de retrait du glyphosate, devront être utilisées " seules ou de façon combinée ". Il met ainsi en avant " la destruction - du couvert végétal - par le désherbage mécanique et le travail superficiel du sol ", " le labour pour assurer la destruction par enfouissement de l'ensemble de la végétation ", des " stratégies d'évitement partiel dont le recours au gel hivernal des couverts intermédiaires, ou l'utilisation d'agroéquipements spécifiques permettant le hachage de la végétation ", ou encore " la culture sous mulchs vivants - paillage ou plantes de couverture - qui induit une limitation des adventices ".

C'est donc un panel de méthodes qui est proposé. Le PDG de l'INRA, Philippe Mauguin, auditionné le 21 novembre par des parlementaires, avait déjà prévenu qu'" il n'y a pas de

solution miracle " et que son organisme " ne travaille pas pour rechercher une molécule qui remplacerait une autre molécule ". Le rapport estime néanmoins que " l'utilisation ciblée d'autres herbicides homologués pourra être nécessaire pendant une période de transition ", sachant que ces produits de substitution " peuvent avoir des profils toxicologiques ou écotoxicologiques plus défavorables que celui du glyphosate ".

Pour autant, poursuit le rapport, il subsiste *" des situations de difficulté et d'impasses au regard des leviers et connaissances disponibles à ce jour "*. L'INRA considère qu'*" il y a impasse quand la seule alternative envisageable à court terme consiste à réaliser la destruction à la main de la flore vivace "*.

Ces situations problématiques relèvent de *" cas particuliers "* et de *" marchés spécifiques "*. Il s'agit d'abord de l'agriculture de conservation (4 % des surfaces de grande culture), qui permet d'entretenir une parcelle sans travailler le sol, afin de laisser celui-ci se restaurer : sans glyphosate, les exploitants *" pourraient être conduits à réintroduire un travail superficiel, voire parfois un labour "*. Il s'agit encore des cultures *" menées dans des conditions difficiles sans bénéficier d'une forte valeur ajoutée : terrasses, zones très caillouteuses ou très fragiles "*, comme il en va pour les vignes et vergers en forte pente. Sont aussi concernés la production de semences (380 000 hectares), les légumes frais et de conserve cultivés en plein champ (204 000 hectares), ainsi que des marchés de niche, comme le rouissage du lin fibre (88 000 hectares) dont la France est le premier producteur mondial, ou les fruits à coque (19 000 hectares).




" L'adaptation à un arrêt du glyphosate passe par des changements profonds " dans les pratiques agricoles, insiste l'INRA, qui, sans indiquer le calendrier qui lui semblerait réaliste, estime que *" la sortie devra se faire sur une échelle de temps qui prend en compte la mise en œuvre des techniques alternatives "*. L'institut ajoute que l'impact économique, dont *" l'évaluation est délicate "*, sera *" d'autant plus marqué que la diversification des cultures est faible, qu'il n'y a pas d'élevage, que le secteur concerné touche des marchés très concurrentiels au sein de l'UE "*. Mais le rapport ne traite pas des risques sanitaires et environnementaux, tout en notant que, du fait de l'emploi généralisé du glyphosate, *" on le retrouve, ainsi que ses métabolites, dans l'eau et dans le sol et, rarement fort heureusement, dans les denrées agricoles "*.

Les conclusions de l'INRA coupent en partie l'herbe sous le pied de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), farouchement opposée à une interdiction du glyphosate en l'absence d'*" alternative viable "*. *" Ce rapport montre que, dans la plupart des cas, les solutions sont déjà là, réagit ainsi François Veillerette, porte-parole de l'association Générations futures. Il faut désormais une position politique claire. "*

Le message du gouvernement sur ce dossier a de fait été passablement brouillé, le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, annonçant une interdiction de l'herbicide en France *" dès que des alternatives auront été trouvées, et au plus tard dans trois ans "*, avant que le ministre de l'agriculture affirme que *" sans alternative, il n'y aura pas d'interdiction "*. La ligne de conduite de la France sera peut-être clarifiée avec le plan de sortie du glyphosate qui, étayé par les travaux de l'INRA et d'autres études, doit être présenté par l'exécutif avant la fin de l'année.

Pierre Le Hir

L'agriculture bio s'en sort mieux que la conventionnelle

 L'agriculture verte n'a pas à rougir de ses performances économiques. Bien au contraire. L'étude  " Les acteurs économiques et l'environnement ", publiée mardi 5 décembre par l'Insee, montre,  dans trois secteurs d'activité – le vin, le maraîchage et la production laitière –, que les agriculteurs bio dament le pion à leurs homologues tenants d'une agriculture conventionnelle sur le plan du résultat de leurs exploitations.

Cet éclairage est d'autant plus intéressant que le sujet a encore été peu abordé. L'enjeu est d'avoir un échantillon suffisamment représentatif pour pouvoir tirer une analyse pertinente. L'institut a choisi de travailler sur les données 2013 et de se concentrer sur trois productions au sein desquelles la proportion d'exploitations bio est significative : le maraîchage (11 %), la viticulture (6 %) et le lait de vache (3 %). Ces produits sont aussi les plus plébiscités dans le panier des consommateurs.

L'échantillon choisi par l'Insee compte 1 800 fermes en agriculture biologique qui ont été comparées à 28 000 exploitations dites " conventionnelles ", sélectionnées dans les mêmes branches d'activité. Les viticulteurs bio ont en moyenne un chiffre d'affaires de 17 000 euros par hectare, soit 46 % de plus qu'en conventionnel.

Plus de recours aux circuits courts

Un écart qui s'explique d'abord par une meilleure valorisation des vins, avec des prix supérieurs de 10 % à 40 %. Mais aussi par une plus forte présence en zone d'appellation d'origine protégée (AOP). Et, malgré des frais de personnel une fois et demie supérieurs, l'excédent brut d'exploitation (EBE) atteint en moyenne 6 400 euros à l'hectare, contre 3 700 euros pour le viticulteur conventionnel.

En maraîchage, le chiffre d'affaires moyen des producteurs bio est inférieur à celui de leurs homologues conventionnels (10 900 euros, contre 12 500 euros à l'hectare). Mais l'EBE, lui, est supérieur (3 300 euros contre 2 500 euros à l'hectare). Le fait d'utiliser moins d'engrais et de pesticides allège la facture.

De même, le coût réduit des aliments et une meilleure valorisation du prix du lait (+ 18 %) permettent de compenser la différence de chiffre d'affaires des éleveurs laitiers bio, confrontés à une baisse de productivité d'un quart. Les aides à l'agriculture bio calculées à l'hectare soutiennent aussi les éleveurs. Résultat, leur EBE est, en moyenne, supérieur de 20 %.

Autre facteur explicatif de la meilleure performance économique des exploitations vertes : un recours plus important aux circuits courts pour commercialiser leurs produits. C'est le cas pour 90 % des maraîchers bio et pour 70 % des viticulteurs bio.

Laurence Girard